

Demandes d'interpellation

Les demandes d'interpellation sont déposées au bureau de la Chambre qui les renvoie en réunion publique de commission. Sur avis de la Conférence des présidents, le président peut toutefois décider qu'une interpellation présentant un intérêt général ou politique particulier sera développée en séance plénière ou décider de la transformer en question orale ou écrite.

➤ **0027 Mobilité**

Interpellation de M. Marcel CHERON au ministre de la Mobilité, chargée de Belgocontrol et de la Société Nationale des Chemins de fer Belges sur « les graves problèmes de gouvernances au sein de la SNCB ».

➤ **0028 Affaires sociales**

Interpellation de M. Alain MATHOT à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur « la hausse des tickets modérateurs pour certaines consultations ONE ».

➤ **0029 Sécurité**

Interpellation de M. Eric THIEBAUT au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé des Grandes Villes et de la Régie des bâtiments sur « la valorisation des pompiers volontaires ».